

Informations

Communauté de communes
du pays de Landerneau-Daoulas

Avril 2016



ENVIRONNEMENT

Trier, c'est bien.
Bien trier, c'est mieux

Le tri sélectif et ses idées reçues

Depuis la mise en place de la collecte sélective en porte à porte, vous êtes nombreux à pratiquer le geste de tri et nous vous remercions de votre participation. En 2015, vous avez trié 2 760 tonnes d'emballages et 1 700 tonnes de verre. **Bravo !**

Au centre de tri des recyclables, une partie du tri est réalisée à la main par une trentaine de salariés. Il est donc nécessaire que les bacs jaunes contiennent seulement des emballages recyclables et surtout pas de verre ou d'ordures ménagères.

En respectant ces quelques consignes, vous permettez aux agents du centre de tri de travailler dans de bonnes conditions.

Pour tout renseignement sur le tri, vous pouvez contacter le service environnement de la communauté de communes au **02 98 21 34 49** ou par courriel : environnement.cc@ccpld.bzh

Les emballages recyclables sont :

- les bouteilles et flacons en plastiques avec les bouchons
- les conserves et canettes
- les cartons et cartonnettes
- les papiers, journaux et magazines sans le film plastique

Sont interdits dans le bac jaune : le verre, les ordures ménagères, les textiles, le polystyrène et les déchets verts.

2 760

C'est en tonnes le volume d'emballages triés en 2015.

En 2011, avant le changement du mode de collecte, le volume était de 2 170 tonnes.

Je peux imbriquer mes emballages

FAUX

Les emballages ne doivent pas être imbriqués entre eux car cela pose des problèmes une fois arrivé sur la chaîne de tri. Pour optimiser le volume de votre bac, vous pouvez écraser vos emballages cartonnés et vos bouteilles plastiques dans le sens de la longueur et non en hauteur.

Il faut laver ses emballages avant de les jeter

INUTILE

Évitez de gaspiller de l'eau. Il suffit juste de bien vider votre boîte de conserve ou votre pot de confiture.

Je mets tous mes déchets dans mon bac vert car ils seront triés

FAUX

Une fois collectées, les ordures ménagères ne sont pas triées.



Ce logo signifie que l'emballage est recyclable

FAUX

Ce logo signifie que l'entreprise, qui fabrique cet emballage, participe financièrement à la collecte sélective.

Tous les plastiques vont dans le bac jaune

FAUX

Les pots et les barquettes en plastiques sont à mettre avec les ordures ménagères car ils sont aujourd'hui trop fins pour être recyclés.



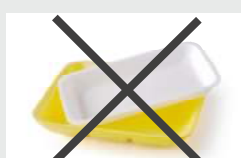
Pot de yaourt



Pot de crème et de beurre



Emballage de charcuterie, viennoiserie...



Barquette en polystyrène et en plastique



Emballage autour des bouteilles et sac en plastique

Les emballages recyclables sont à déposer **en vrac** sans sacs dans votre bac jaune.

VRAI

Il faut enlever les bouchons des flacons en plastique avant de les trier

INUTILE

Les bouchons en plastiques sont recyclés uniquement si vous les laissez vissés sur les bouteilles.

Trier ne sert à rien pour l'environnement

FAUX

Grâce à votre geste de tri, vous diminuez votre impact sur l'environnement, vous économisez de l'énergie, de l'eau et des matières premières.

Pour tous renseignements relatifs aux services de la communauté de communes :